

Garantie limité de Sauna Boréal

1. GARANTIE DU FABRICANT :

- La garantie stipulée ci-après couvre les saunas neufs seulement.
- La garantie s'étend uniquement à l'acheteur d'origine et prend fin lors d'un transfert de propriété.
- SAUNA BOREAL™ (ci-après nommé SB) garantie, pour une période de trente-six (36) mois pour un usage résidentiel ou de douze (12) mois pour un usage commercial, à compter de la date de livraison, la structure, la charpente et les matériaux des saunas de tout défaut de fabrication qui porte atteinte à la qualité, à la sécurité ou à l'utilisation du sauna.
- SB garantie, pour une période de trente-six (36) mois pour un usage résidentiel et de douze (12) mois pour un usage commercial, à compter de la date de livraison, l'installation adéquate du sauna lorsque effectuée par ses employés. Les installations faites par l'acheteur ou des contracteurs externes ne sont pas couvertes par la garantie.
- Le système de chauffage est garanti par le fabricant du système de chauffage. En cas de problèmes relatifs au système de chauffage, le client doit communiquer avec son détaillant dans les plus brefs délais, afin d'entreprendre les démarches auprès du fabricant.
- S'il constate une défectuosité de fabrication, l'acheteur doit en aviser par écrit son détaillant dans les plus brefs délais.
- Dans l'éventualité d'un appel de service, il revient à SB de juger si une réparation ou un remplacement est nécessaire. SB s'engage à intervenir dans les meilleurs délais possibles selon les circonstances.
- SB ne peut être tenu responsable de dégâts apparaissant à la suite d'un délai à répondre à l'appel de service, notamment à cause d'un appel survenant en fin de saison, en hiver ou lorsque les conditions empêchent une réparation prompte.
- Pour les saunas livrés ou ramassés mais non installés par SB, notifier SB de tout défaut ou bris lors de la réception de la marchandise, photos à l'appui. Prière de ne pas installer le sauna avec des pièces présentant un défaut de fabrication ou bris. Les bris relevant d'une installation inadéquate ne sont pas à la charge de SB. Si le bris ou défaut est présent après l'assemblage par le client ou un contracteur externe, et qu'une ambiguïté existe quant à sa survenance pendant l'installation, le bris ou défaut sera réputé provenir d'une installation fautive, et donc la présente garantie ne pourra s'appliquer.
- Lors d'une réparation, remise en état ou appel de service, SB tentera de conserver l'apparence du sauna avant les corrections, mais ne peut le garantir au client.
- L'acheteur a la responsabilité de nous aviser dans les dix (10) jours, s'il manque des pièces ou s'il y a des dommages à la marchandise. Après les dix (10) jours, l'acheteur renonce à ses droits de faire valoir l'existence de tout vice ou dommage évident. Le client est responsable de la réception du matériel.
- La présente garantie couvre seulement les pièces et composants. Les frais postaux, de manutention, de livraison, la main d'œuvre et le de transport nécessaires à une réparation, remplacement ou envoi de pièces sont à la charge du client.

2. CONDITIONS :

- La production du sauna débutera seulement 72h suivant la commande conclue entre l'acheteur et le détaillant, signifiée par le paiement du dépôt initial. L'acheteur dispose donc de ce délai de 72h pour effectuer des modifications au contrat sans frais administratifs.
- Le solde indiqué au bas de la facture est payable sur confirmation de livraison, par Visa, MasterCard, par traite bancaire ou en argent comptant.
- Des frais d'administration de 1,75% par mois (21% annuel) seront facturés pour tout solde en souffrance à partir de la date de livraison.
- En cas de résiliation de la commande par l'acheteur après plus de 72h suivant la commande, SB conservera une somme de 750\$ pour compenser les dommages subis. (Voir loi de l'OPC.)
- Clause pénale : Si nous sommes appelés à payer des frais de recouvrement en rapport avec la dette du débiteur, ce dernier s'engage à les rembourser au pourcentage recommandé en vertu des règlements du Conseil général du Barreau. Ce pourcentage est calculé sur une base annuelle pour compenser l'augmentation des frais d'administration.
- L'acheteur sera responsable de tous les frais additionnels résultant d'augmentation des taxes fédérale et ou provinciale sur la vente des biens ou de toutes autres taxes quelles qu'elles soient, subséquentes de la date de la présente convention.
- SB reste et restera propriétaire du sauna ou des matériaux livrés, jusqu'au paiement final et intégral de la facture.
- Des frais d'entreposage peuvent être exigés si le client retarde la date de livraison prévue.

3. EXCLUSIONS :

- Vu la nature organique et vivante du bois, SB ne peut garantir l'effet du vieillissement sur son intégrité.
- La garantie ne couvre pas le changement d'apparence dû au vieillissement normal du bois exposé aux éléments. La fissuration du bois, grisaillement, décoloration sont des processus normaux qui ne portent pas atteinte à la fonctionnalité du sauna. Un entretien adéquat (nettoyage, teinture initiale de l'extérieur du sauna et réapplication selon les recommandations du produit) minimise les effets du temps sur l'apparence du bois. Vous référer à la section « Finition et protection » du « Guide de l'acheteur ».
- Advenant le cas que de petits éclats de bois cèdent à la jonction des murs dans le créneau des douves, ceci n'affecte pas l'utilisation du sauna, et n'est pas couvert dans la garantie.
- Tout dommage découlant du non-respect du guide d'installation et/ou d'une installation inadéquate de la part d'un tiers n'est pas couvert par la présente garantie.
- La garantie ne couvre pas l'entretien requis, incluant, mais sans se limiter à : teinture, nettoyage, déneigement, aération, resserrage des boulons des bandes d'aluminium. Consultez la section "entretien" du guide de l'acheteur remis lors de l'achat. Pour toute question d'entretien, vous pouvez aussi contacter votre détaillant par courriel ou par téléphone.
- Le sauna vendu est un SAUNA SEC. Le taux d'humidité maximal recommandé est de 30%. L'exposition prolongée du bois à une humidité plus élevée risque d'endommager l'intégrité de la structure. L'utilisation du sauna comme d'un bain de vapeur style "hammam" constitue un mauvais usage.
- Toute modification ou ajout au système de chauffage (entre autres, les modifications visant à allonger le temps de marche du système de chauffage, ou la possibilité de le démarrer à distance) pose un potentiel risque d'incendie, est strictement interdite et constitue un mauvais usage.
- Tout dommage découlant d'un mauvais usage n'est pas couvert par la présente garantie.
- La garantie est nulle si le sauna vendu est endommagé :
 - par la suite d'usure normale ou d'un événement fortuit ou providentiel tel que, mais sans se limiter à : glissement de terrain, tremblement de terre, mouvements du sol, événement météorologique extrême, la foudre, tornade, pluies extrêmes, inondation, crue des eaux, débordement d'un cours ou étendue d'eau, feu, incendie;
 - à la suite d'accumulation de neige ou de glace sur la structure;
 - si l'ancrage au sol, responsabilité du propriétaire-acheteur, n'a pas bien été fait;
 - par suite d'un usage abusif ou de négligence.
- La porte, la/les fenêtre(s) et le dôme sont conçus pour résister aux températures d'utilisation normal du sauna soit entre 70°C et 90°C (160°F à 195°F). Augmenter la température du sauna de quelque façon que ce soit au dessus de ce seuil engendre un risque de déformation des matériaux, est considéré comme un mauvais usage et ne sera pas couvert sous la garantie.
- La température de fusion du dôme en acrylique est de 160°C (320°F), mais une exposition à long terme à des températures plus basses, aussi basses que 95°C (203°F), peut endommager ou déformer la structure d'acrylique. Nous vous recommandons de ne jamais laisser l'appareil de chauffage sans surveillance pour éviter de tels dommages.
- Étanchéité :
 - SB ne garantit pas que le sauna vendu soit entièrement étanche. Le bois étant un matériel poreux, il est normal que de l'eau s'infilte lors de grandes pluies, particulièrement au niveau du plafond et des murs. Si le sauna est inutilisé lors d'une pluie, il séchera naturellement. Si le sauna est en cours d'utilisation lors d'une pluie, l'eau infiltrée séchera au contact de la chaleur intérieure du sauna. L'eau ainsi infiltrée entraîne des pigments du bois, qui en séchant forment des cernes ou des taches sur le bois. Ceci est normal et n'entrave pas l'utilisation du sauna. Le seul moyen d'éviter ces cernes serait de placer le sauna à couvert.
 - Si l'eau s'infilte à un rythme tel qu'elle forme des gouttes qui tombent du plafond, ceci indique que les planches ont trop d'espace entre elles. Le propriétaire-acheteur doit resserrer les boulons des courroies d'aluminium. Si le problème persiste, ou que les boulons sont au maximum de leur capacité de serrage, contactez votre détaillant.
 - Le fabricant porte une attention particulière à ce que le bois utilisé ne comprenne que des nœuds sains, c'est-à-dire des nœuds qui restent bien fixés au bois pour toute sa durée de vie. SB ne peut être tenu responsable advenant qu'une planche du sauna présente un nœud lâche. Vous devriez cependant procéder à une réparation mineure afin d'éviter que le nœud ne tombe éventuellement, laissant un trou derrière lui. Le remplacement d'une planche complète pour ce motif n'est ni nécessaire, ni recommandé. Consultez votre guide de l'acheteur. La présence de nœuds dans le bois n'est pas couverte par la présente garantie.

4. RESPONSABILITÉ DU PROPRIÉTAIRE-ACHETEUR :

- Le propriétaire acheteur doit s'assurer que le sauna est érigé sur sa propriété et que SB ainsi que son personnel y ont libre accès.
- Le propriétaire acheteur doit s'assurer de respecter les règlements municipaux concernant l'installation d'un sauna, et d'être en possession des permis si requis.
- Le propriétaire acheteur dégage SB et son personnel de toute responsabilité quant aux dommages causés à la pelouse, aux plantations, à la clôture et autres biens.
- Le propriétaire acheteur s'engage à niveler et à dégager son terrain (environ trois pieds de plus que la surface du plancher pour chaque côté) pour que celui-ci se prête à la construction du sauna. Veuillez vous référer aux pages 2 et 3 du Guide de l'acheteur. Il doit aussi s'assurer que le lieu de construction est situé à une distance horizontale raisonnable du lieu de déchargement du matériel (100 à 150 pieds).
- Le propriétaire acheteur a la responsabilité d'ancrer le sauna au sol, même si l'assemblage du sauna est fait par SB.
- Si, lors de la signature du contrat, le propriétaire acheteur déclare que l'une ou plusieurs de ces conditions ne peuvent être respectées, des frais supplémentaires seront imputés au propriétaire acheteur au tarif horaire de 75\$ par employé nécessaire, en sus du matériel requis afin de couvrir le surcroît de travail (ex : contournement des difficultés d'accès, grande distance du lieu de construction, etc.).
- Si, lors de la livraison, SB constate que l'une ou plusieurs de ces conditions ne sont pas respectées, n'ont pas été déclarées et entraînent un surcroît de travail, (sol non préparé à accueillir la structure, sol non nivelé, ou toute condition compromettant la santé et la sécurité de nos employés ou l'installation sécuritaire du sauna) notre équipe d'installateurs devra rebrousser chemin et ne procédera pas aux travaux à cette date. Des frais de déplacements de 500\$ +taxes et 4\$+taxes par kilomètre parcouru entre l'entrepôt et le lieu de livraison, comprenant l'aller et le retour, seront chargés au client. Une nouvelle date d'installation sera fixée.
- Le propriétaire acheteur s'engage à fournir une prise de courant vive à moins de cinquante pieds des lieux de l'installation du sauna.
- Le propriétaire acheteur ou une personne autorisée par le propriétaire acheteur se doit d'être présent lors de la livraison et/ou installation pour indiquer à l'installateur l'emplacement du sauna ainsi que la position de la prise de courant.
- Si le client choisit de faire un ramassage par un transporteur, un tiers ou lui-même, le client est responsable de tout dommage potentiel durant le transport.

5. SANTÉ SÉCURITÉ

- L'usage du sauna est réputé sécuritaire pour toute personne en bonne santé.
- Les personnes ayant des problèmes médicaux doivent obtenir l'accord de leur médecin avant d'utiliser un sauna.
- La consommation d'alcool ou de drogue peut nuire à la capacité du corps à réguler sa température. La consommation combinée à l'usage d'un sauna peut donc poser un risque d'hyperthermie grave pouvant entraîner des blessures et la mort. Elle est donc prohibée.
- Le sauna n'est pas destiné à être utilisé par des personnes (y compris les enfants) dont les capacités physiques, sensorielles ou mentales sont réduites, ou manquant d'expérience et de connaissance, sauf si elles sont étroitement surveillées et instruites sur l'utilisation de l'appareil par une personne responsable de leur sécurité.
- Le fabricant et les détaillants associés ne sont pas responsables des potentielles blessures ou des dommages causés par le produit.
- Selon les normes C.S.A. et U.L. adoptées en 1982, la température maximale autorisée pour les saunas au Canada et aux États-Unis est de 90°C.

Note : Nous recommandons à nos clients, dès la livraison de leur sauna, de poser un enduit protecteur sur le bois afin de le protéger.

Il est entendu que les dates de livraison données aux clients sont approximatives. La date réelle est confirmée dans les 24 heures précédentes. Les installations se font du lundi au vendredi de 8h à 17h.

En achetant le produit, le propriétaire-acheteur reconnaît avoir pris connaissance des conditions ci-dessus et s'en déclare satisfait.